



GEODIS SIVOM LOGISTICS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 FEVRIER 2014**

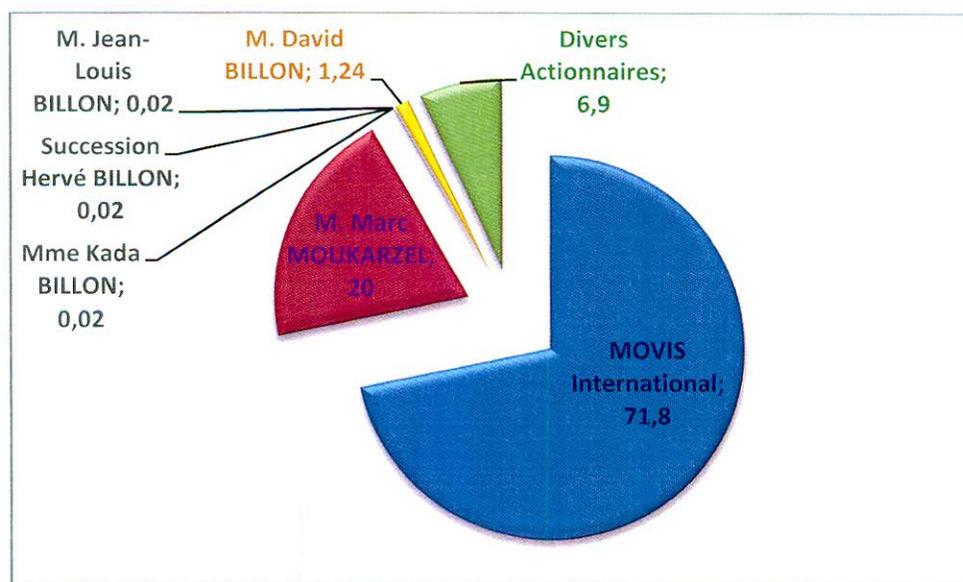
10 Heures

SOMMAIRE

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION – COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	4
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	5
PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21/22
- RAPPORT GENERAL	21
- RAPPORT SPECIAL	22
TEXTES DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	23

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

N°	Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur	%
1	MOVIS INTERNATIONAL	600 000	3 000 000 000	71,80
2	M. Marc MOUKARZEL	167 125	835 625 000	20,00
3	M. David BILLON	10 399	51 995 000	1,24
4	Mme Kada BILLON	120	600 000	0,02
5	Succession Hervé BILLON	120	600 000	0,02
6	M. Jean-Louis BILLON	120	600 000	0,02
7	Divers Actionnaires	57 741	288 705 000	6,90
TOTAL		835 625	4 178 125 000	100



CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION – COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Conseil d'Administration

David BILLON
Président

Pierre BILLON
Administrateur

Marc MOUKARZEL
Administrateur

Direction

<u>Louis-Marie JEANNIN</u> Directeur Général	<u>Thierno BARRY</u> Directeur des Services Shipping
<u>Sita SIDIBE</u> Directeur Finances et Comptabilité	<u>Ambroise ALLAH</u> Directeur Shipping Tramp
<u>Anne-Françoise EBAH</u> Directeur des Ressources Humaines, des Services Généraux et Achats	<u>Myriam KOUASSI</u> Directeur Commercial
<u>Ibrahim KONATE</u> Directeur des Systèmes d'Informations	<u>Sébastien N'GUESSAN</u> Directeur Commercial
<u>Adjoua KISSI</u> Directeur UPS / SCS	<u>Lassina N. OUATTARA</u> Directeur Manutention Portuaire

Commissaires aux comptes Titulaires

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand – 01 B.P. 2715 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000 – RCCM Abidjan
7118

SOFIDEC

01 B.P. 681 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000 – RCCM Abidjan
27963

Mme Caroline ZAMOJCIOWNA-ORIO

Associée

M. Jean-Luc RUELLE

Associé

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. *Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 ;*
2. *Présentation des Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, ainsi que sur les Conventions Réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;*
3. *Approbation desdits comptes et conventions ;*
4. *Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;*
5. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
6. *Régularisations et ratifications de la nomination d'Administrateurs ;*
7. *Nomination de deux (2) nouveaux Administrateurs ;*
8. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

** ** *

**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 34 de nos Statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des activités et de la gestion de la société.

I / COMMENTAIRES GENERAUX

L'exercice 2012 a été marqué par les faits majeurs suivants :

- la dégradation de nos comptes de résultats imputable à l'importance des provisions constituées, notamment 700 millions de provisions sur les créances douteuses et 338 millions de provisions sur les filiales ;
- le fort développement des chiffres d'affaires de nos différents métiers avec une croissance moyenne de 18% malgré un important retrait - celui de la manutention :
- 600 millions (-18%), essentiellement lié à la perte de 21% du tonnage cacao.

Globalement, nous avons terminé l'année avec un chiffre d'affaires de 12 406 millions et un résultat déficitaire de 1 544 millions.

Concernant l'activité, les volumes traités au cours de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

 Manutention	:	1 076 157 Tonnes manutentionnées contre 891 038 en 2011 ;
 Transit Import	:	328 004 Tonnes contre 199 231 en 2011 ;
 Transit Export	:	537 531 Tonnes contre 597 891 Tonnes en 2011 ;
 Consignation	:	378 escales consignées par MOVIS et ses filiales, contre 264 en 2011.

Vous trouverez ci-après nos statistiques par activités.

II / COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES

II - 1 / CONSIGNATION

Comparativement à l'exercice 2011, le nombre de navires consignés directement par MOVIS Côte d'Ivoire et par l'intermédiaire de ses filiales est en hausse de **43%** : **378** escales contre 264.

Cette hausse se justifie essentiellement par :

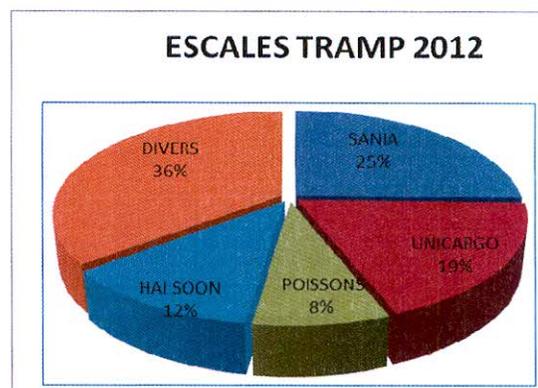
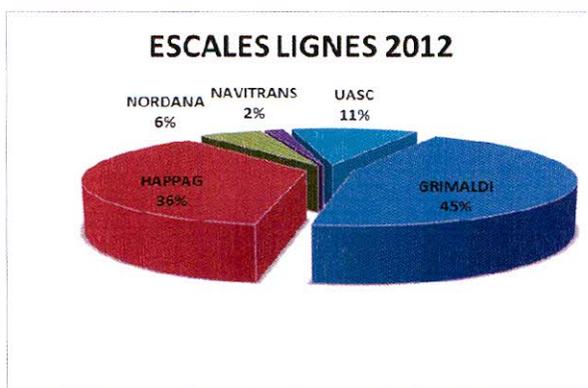
- l'augmentation des escales des armateurs :
 - GRIMALDI : 82 escales contre 59 en 2011
 - HAPAG LLOYD : 66 escales contre 24
 - HAI SOON : 24 escales contre 11
 - Divers navires Tramp : 70 escales contre 26
- l'arrivée de l'armateur UASC en juin 2012 avec vingt (20) escales réalisées sur l'exercice.

Vous trouverez ci-après le détail des escales 2012 :

❖ *Statistiques Consignation 2012*

LIGNES	2011			2012			%	
	Abidjan	San Pedro	Total	Abidjan	San Pedro	Total	2012	2011-2012
GRIMALDI	44	15	59	66	16	82	22 %	39 %
HAPPAG	14	10	24	57	9	66	17 %	175 %
NORDANA	13		13	10		10	3 %	- 23 %
NAVITRANS				3		3	1 %	
UASC				20		20	5 %	
	71	25	96	156	25	181	48 %	89 %
TRAMP								
SANIA	40	24	64	25	25	50	13 %	- 22 %
UNICARGO	17	16	33	19	18	37	10 %	12 %
NAVIRES DE POISSONS	29		29	16		16	4 %	- 45 %
HAI SOON	11		11	24		24	6 %	118 %
BACO	5		5				0 %	- 100 %
DIVERS	17	9	26	63	7	70	19 %	169 %
	119	49	168	147	50	197	52 %	17 %
	190	74	264	303	75	378	100 %	43 %

❖ *Graphiques escales 2012*



II - 2 / MANUTENTION

Les tonnages manutentionnés sont passés de 891 038 tonnes en 2011 à 1 076 157 tonnes.

Il convient de noter que, malgré la hausse des tonnages, le chiffre d'affaires Manutention est en recul de 18% en raison de la baisse des volumes Cacao : - 32 815 tonnes.

Les augmentations de volumes sont observées sur des produits à faible marge générant peu de recette comme l'huile de palme.

Vous trouverez, ci-après, le détail par activité et par produit :

❖ *Tonnages manutentionnés : comparatif 2011 - 2012*

	Quantité en Tonnes		Variation	
	2011	2012	Montant	%
IMPORT				
Import riz	11 210	34 633	23 423	209 %
Import huile de palme	144 333	225 972	81 639	57 %
Import engrais	7 999	8 408	409	5 %
Import poisson	56 874	31 795	- 25 079	- 46 %
Import autres produits	47 896	74 884	26 988	81 %
TOTAL IMPORT	268 312	375 692	107 380	40 %
EXPORT				
Huile de Palme	217 686	188 048	- 29 638	- 14 %
Cacao	156 863	124 048	- 32 815	- 21 %
Amende de Karité	12 040	15 830	3 790	31 %
Graines de Coton		6 300	6 300	
Divers	66 319	77 238	10 919	16 %
TOTAL EXPORT	452 907	411 464	- 41 443	- 7 %
TOTAL CONVENTIONNEL	721 219	787 156	65 937	9%
TC Pleins Import	58 882	148 087	89 205	151 %
TC Pleins Export	110 937	140 914	29 977	27 %
TOTAL CONTENEURS	169 819	289 001	119 182	70 %
TOTAL	891 038	1 076 157	185 119	21 %

II - 3 / TRANSIT

II - 3.1 / TRANSIT MARITIME

- 2 863 dossiers, représentant un tonnage global de 865 535 tonnes, ont été traités. Ce volume est supérieur de 8 % à celui de 2011.
- Hausse de 11% observée au niveau du CACAO.
- Hausse de 23% des tonnages d'HUILE DE PALME.
- Reprise du Transit Import RIZ avec 48 409 tonnes.
- Baisse des tonnages cajou, caoutchouc, engrais, manganèse.

Vous trouverez ci-dessous les statistiques du Transit.

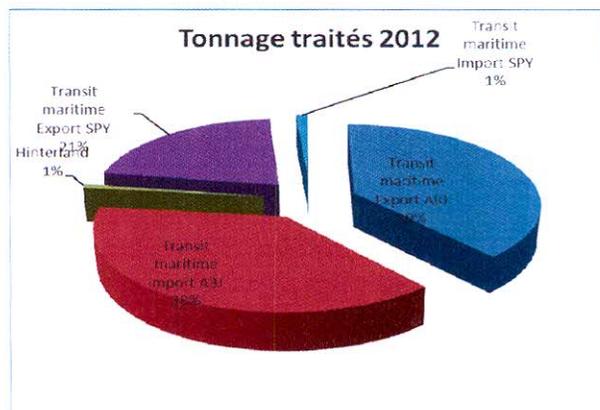
❖ Tonnages & Dossiers Transit 2012

Siège	Service	Nombre de dossiers	Poids Tonnes	Tonnage Conventionnel	Tonnage Conteneurs
Abidjan	Transit maritime Export ABJ	773	324 862	238 152	86 710
	Transit maritime Import ABJ	1 250	308 248	287 269	20 979
Hinterland	Hinterland	28	7 382	7 315	67
San Pédro	Transit maritime Export SPY	798	212 669	149 947	62 722
	Transit maritime Import SPY	14	12 374	7 845	4 529
TOTAL		2 863	865 535	690 528	175 007

❖ Comparatif 2011 – 2012, par produit

PRODUITS	TONNAGES		VARIATION	%
	2011	2012		
CACAO	172 153	191 490	19 337	11 %
HUILE DE PALME	398 686	490 708	92 022	23 %
CAJOU	40 196	29 809	- 10 387	- 26 %
CAFE	2 733	3 312	579	21 %
COTON	15 097	17 830	2 733	18 %
CAOUTCHOUC	1 203	293	- 910	- 76 %
MANGANESE	59 765		- 59 765	- 100 %
ENGRAIS	11 528	9 645	- 1 883	- 16 %
KARITE	13 370	3 596	- 9 774	- 73 %
RIZ		48 409	48 409	
VEHICULES	3 235	6 352	3 117	96 %
AUTRES	79 156	64 092	-15 064	- 19 %
TOTAL	797 122	865 536	68 414	8 %

❖ Graphiques d'exploitation



II - 3.2 / TRANSIT AERIEN & EXPRESS

1 069 dossiers, répartis entre l'Import et l'Export, ont été traités au cours de l'exercice.

Le Transit Aérien connaît une forte progression : + 61 %, le chiffre d'affaires réalisé en 2012 est de 304 millions contre 189 millions en 2011.

En ce qui concerne l'Express, le chiffre d'affaires est de 367 millions contre 241 millions en 2011, soit une augmentation d'environ 52%.

II - 4 / TRANSPORT

Le secteur Transport est toujours en expansion.

Le chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2012 est en progression de 11 % grâce à l'augmentation des trafics de nos armateurs et à de nouveaux contrats de livraison liés à d'autres lignes : 2 523 millions contre 2 265 millions en 2011.

II - 5 / ENTREPÔTS

Meilleure rentabilisation des entrepôts.

En 2012, le chiffre d'affaires est en hausse de 20 % : 2 356 millions contre 1 964 millions.

III / CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions de F CFA)

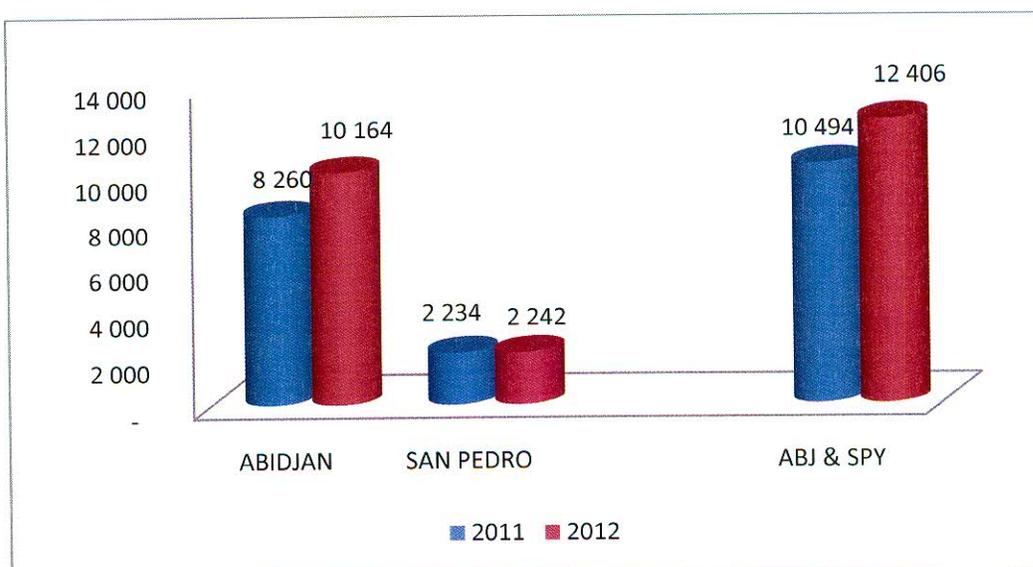
Le chiffre d'affaires, toutes activités confondues, est de 12 406 millions, soit une hausse de 18% par rapport à l'année 2011.

Par métier, il se décompose comme suit :

	Réel	Réel	Variation 2011 / 2012	
	2011	2012	Montant	%
Consignation	793	1 087	294	37 %
Manutention	3 363	2 763	- 600	- 18 %
Transit	1 844	2 233	389	21 %
Transit Export Maritime	880	797	- 83	- 9 %
Transit Import Maritime	535	766	231	43 %
Transit Aérien	189	304	115	61 %
Transit UPS Express	241	367	126	52 %
Transport	2 265	2 523	258	11 %
Entrepôts	1 964	2 356	392	20 %
Terminaux		644	644	
Affacturage	244	710	466	191 %
Administration	21	89	68	324 %
TOTAL	10 494	12 406	1 912	18 %
ABIDJAN	8 260	10 164	1 904	23 %
SAN PEDRO	2 234	2 242	8	0 %

Vous trouverez à la page suivante, le graphique relatif à l'évolution du chiffre d'affaires 2011-2012.

Evolution chiffre d'affaires 2011 – 2012



- ✚ Consignation : hausse de 294 millions
- ✚ Transport : hausse de 258 millions
- ✚ Entrepôts : hausse de 392 millions

- ✚ Transit : hausse de 389 millions
- ✚ Manutention : baisse de 600 millions
- ✚ Terminaux : Facturation des frais de gestion de conteneurs aux armateurs pour 644 millions. Ces prestations n'étaient pas facturées les années précédentes.
- ✚ Commissions d'affacturage : 710 millions contre 244 millions en 2011 (facturées à TERRA et SETV)

IV / RESULTATS

Le résultat net de l'exercice est déficitaire de 1,544 milliards FCFA contre 854 millions FCFA de perte au 31 décembre 2011.

Ce résultat comprend essentiellement des provisions que nous avons dû constituer afin de respecter les règles de provisionnement du groupe : 1,223 milliards.

- ✓ Provisions pour créances douteuses : 700 millions
- ✓ Provisions sur titres de participation : 338 millions
& comptes courant filiales
- ✓ Provisions sur divers débiteurs : 185 millions

Le compte de résultat 2012 se présente comme suit (en Millions F CFA) :

COMPTE DE RESULTAT	2011	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 494	12 406
Frais d'exploitation	- 10 348	- 12 599
Autres produits	445	370
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	591	177
Dotations aux amortissements	- 1 063	- 1 172
Dotations et reprises de provisions	60	52
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 412	- 943
RESULTAT FINANCIER	- 819	- 537
Intérêts	- 688	- 696
Dotations et reprises Provisions financières	- 241	- 88
Produits financiers	111	247
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 231	- 1 480
RESULTAT HAO	392	- 34
Impôt sur le résultat	- 15	- 30
RESULTAT NET	- 854	- 1 544

V / BILAN

V - 1 / RESSOURCES STABLES

Les capitaux propres au 31/12/2012 se sont dégradés du fait du déficit de l'exercice et sont passés de 3 719 millions à 2 175 millions.

Les remboursements d'emprunt de l'exercice s'élèvent à 1 053 millions faisant passer les dettes financières de 2 257 millions à 1 204 millions :

✓ Emprunts	1 202 millions
✓ Dettes financières diverses	2 millions

Globalement, les ressources stables passent de 6 530 millions à 4 109 millions.

V - 2 / ACTIF IMMOBILISE

Les investissements de l'exercice sont de 1 106 millions.

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des immobilisations :

▪ Charges Immobilisées		
Logiciels informatiques	80	millions
▪ Entrepôts		
Magasin SACO CFS 4	30	millions
Local archives siège	13	millions
Autres Aménagements	175	millions
▪ Matériel		
Matériel Roulant	541	millions
Matériel Informatique	27	millions
Matériel et Mobilier de Bureau	23	millions
Matériel d'exploitation	63	millions
▪ Titres de Participation		
Titres MOVGUARD	0,5	millions
▪ Autres Immobilisations Financières		
Reclassement cautions diverses	142	millions
Immobilisations financières diverses	11	millions

Au 31/12/2012, l'actif immobilisé net s'élève à 9 067 millions contre 9 028 millions au 31/12/2011.

VI / AFFECTATION DES RESULTATS

- Le report à nouveau débiteur au 31/12/2012 : - 2 623 430 645 F CFA
- Le résultat déficitaire de l'exercice est de : - 1 543 695 185 F CFA
- Le report à nouveau après affectation est de : - 4 167 125 830 F CFA

VII / SITUATION DES FILIALES ET COMPTES COURANTS AU 31 DECEMBRE 2012

Au cours des exercices antérieurs, diverses acquisitions de titres et des avances en comptes courants ont été effectuées.

La situation de ces titres et avances en comptes courant a évolué au cours de l'exercice 2012, comparé à l'exercice 2011 :

VII - 1 / PARTICIPATIONS

La situation des titres en portefeuille au 31 décembre 2012, par rapport au 31 décembre 2011 se présente comme suit, en milliers de FCFA.

	2012	2011	Variation
Titres SCI ODIKA	900	900	0
Titres SENOMAR	30 000	30 000	0
Titres SIVOM MALI SA	10 000	10 000	0
Titres MOVIS BURKINA	10 000	10 000	0
Titres SMT TCHAD	242 280	242 280	0
Titres TRIDENT	2 400 000	2 400 000	0
Titres ALIZE voyages	101 250	101 250	0
Titres ALIZE VOYAGES PRESTIGE	50 000	50 000	0
Titres TERRA	212 500	212 500	0
Titres SUMACO	305 273	305 273	0
Titres SIFCOM-ASSUR	1 860	1 860	0
Titres MOVGUARD	490		490
Total	3 364 553	3 364 063	490

La variation sur les titres s'explique par notre participation dans le capital de la société MOVGUARD.

PROVISIONS SUR TITRES

PROVISIONS SUR TITRES PARTICIPATION	2012	2011	Variation
Provisions pour titres SUMACO	- 305 273	- 234 363	70 910
Provisions pour titres MOVIS BURKINA	- 10 000	- 10 000	0
Provisions pour titres SMT	- 242 280	- 242 280	0
Provisions pour titres SIVOM MALI	- 10 000		10 000
Provisions pour titres SENOMAR	- 30 000	- 30 000	0
Total	- 597 553	- 516 643	- 80 910

Au 31 décembre 2012, des provisions de FCFA 70 910 millions ont été constituées sur SUMACO en raison de la situation nette de cette filiale.

Egalement, 10 millions de provisions ont été constituées sur SIVOM MALI.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FILIALES

Filiales	Perspectives d'évolution
SCI ODIKA	Dissolution prévue sur l'exercice 2014 sans conséquences sur les résultats
SENOMAR	Dissolution prochaine de la filiale prévue pour 2014
SIVOM MALI	Dissolution prochaine
SMT TCHAD	Démarrage des activités en 2012 et perspectives de rentabilité sur les prochaines années.
TRIDENT	Bonnes perspectives de rentabilité de cette filiale à compter de 2014
ALIZE VOYAGES	Bonne rentabilité récurrente
ALIZE PRESTIGE	Bonnes perspectives de rentabilité
TERRA	Rentable sur 2013
SUMACO	Rentable en 2013
SIFCOM-ASSUR	Maintien de la bonne rentabilité prévue sur les prochains exercices.

VII - 2 / COMPTES COURANTS

La situation des comptes courants débiteurs et créditeurs au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011, en milliers de FCFA :

COMPTES COURANTS DEBITEURS	2012	2011	Variation
SUMACO		182 224	- 182 224
SENOMAR	745 668	738 638	7 029
SIVOM MALI	2 500	2 500	0
MOVIS BURKINA	73 190	73 190	0
SMT TCHAD	455 145	215 000	240 145
ECOMARINE Manutention (TOGO)	1 002 680	1 002 680	0
SIVOM BELGIQUE	5 037	585	4 453
Total comptes courants débiteurs	2 284 220	2 214 817	69 403

COMPTES COURANTS CREDITEURS	2012	2011	Variation
MOVIS INTERNATIONAL SA	- 748 481	- 650 088	- 98 393
SOCOMAR	0	- 32 327	32 327
SCI ODIKA	- 8 157	- 8 157	0
Total comptes courants créditeurs	- 756 638	- 690 572	- 66 066

Par ailleurs, les provisions sur comptes courants au 31 décembre 2011 et 2012 sont :

PROVISIONS SUR COMPTES COURANTS	2012	2011	Variation
COMPTE COURANT ECMT	- 1 002 680	- 1 002 680	0
COMPTE COURANT SENOMAR	- 745 668	- 738 638	- 7 029
COMPTE COURANT MOVIS BURKINA	- 73 190	- 73 190	
COMPTE COURANT SIVOM MALI	- 2 500		- 2 500
COMPTE COURANT SMT	- 455 146	- 215 000	- 240 146
Total Provisions	- 2 279 184	- 2 029 508	- 249 675

Au 31 décembre 2011, les comptes courants ECMT, SENOMAR, MOVIS BURKINA et SMT étaient provisionnés à hauteur de FCFA 2 029 millions.

Au 31 décembre 2012, des provisions complémentaires de FCFA 249 millions ont été constituées sur les comptes courants SMT et MOVIS BURKINA.

PERSPECTIVES DE RECOUVREMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS DEBITEURS	Montant Brut	Provisions	Montant Net	Possibilité de recouvrement
SENOMAR	745 668	745 668	0	NR *
SIVOM MALI	2 500	2 500	0	NR
MOVIS BURKINA FASO	73 190	73 190	0	NR
SMT TCHAD	455 145	455 145	0	Recouvrable
ECOMARINE Manutention (TOGO)	1 002 680	1 002 680	0	NR
SIVOM BELGIQUE	5 037		5 037	Recouvrable
Total comptes courants débiteurs	2 284 220	2 279 183	5 037	

* NR = Non Recouvrable

VIII / NOTE SUR LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La société enregistrée au 31 décembre 2012 des pertes cumulées depuis cinq (5) exercices (y compris l'exercice 2012) s'élevant à FCFA 4 167 millions, ainsi qu'un fonds de roulement négatif de FCFA 4 958 millions, en raison principalement des facteurs suivants :

- Modification de l'organisation portuaire (création des Terminaux spécialisés privat MOVIS des recettes de manutention de ses principaux armateurs) ;
- Crise postélectorale provoquant un arrêt des activités de près de cinq (5) mois en 2011/2012, avec des dommages collatéraux dans le recouvrement des créances auprès de sociétés également affectées par ces troubles, d'où la constitution de provisions ;
- Retour au ralenti des armateurs sur la Côte d'Ivoire suite à la crise postélectorale ;
- Difficultés à rediriger les flux de marchandises de nos armateurs par les Ports de Côte d'Ivoire ;
- Nécessité, pour rester attractif et rebondir, d'investir sur fonds propres et sur dettes à court terme en équipements opérationnels, à défaut de soutien des organisations bancaires (frileuses pendant la période de crise), avec pour conséquence la détérioration du fonds de roulement ;
- Crises sociopolitiques dans la sous-région n'ayant pas permis la mise en place et le démarrage effectif de certaines de nos filiales.

Cette situation est de nature à faire peser un doute sur la continuité d'exploitation de MOVIS Côte d'Ivoire que nous « le Management » n'estimons toutefois pas définitivement compromise.

Nous avons donc utilisé la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes de l'exercice 2012, en considération des mesures de redressement suivantes qui ont été prises afin de permettre, d'ici l'exercice 2015, une amélioration des résultats et de la situation financière de la société.

Les mesures de réduction de charges

- Restructuration du personnel portant sur un effectif global de 80 personnes (personnel permanent et intérimaire), avec une économie de charges d'environ 400 millions.
- Réduction des frais financiers d'environ 50% suite à la restructuration de la dette bancaire.
- Réduction des frais généraux : environ 100 millions de réduction de charges par an.
- Réduction des charges provisionnées grâce à une maîtrise du recouvrement des créances.

Les mesures pour consolider et développer le chiffre d'affaires

- Mise en place d'une cellule commerciale de haut niveau pour le développement des activités hors Groupe.
- Concentration des activités sur des secteurs et des clients rentables (transport, transit, manutention).
- Développement des activités hors Groupe.
- Démarrage des activités transport et transit des produits frais (fruits).
- Développement de l'activité de gestion des containers vides.

Stratégie de consolidation des capitaux propres

- Le business plan sur cinq (5) ans dégage environ FCFA 5 milliards de résultats et donc de capitaux propres.
- Consolidation des capitaux permanents par restructuration de la dette bancaire (FCFA 3 à 4 milliards).

IX / CONCLUSION

La perte de l'exercice 2012, comme déjà indiqué, est de 1,5 milliards de FCFA avec 1,223 milliards de non récurrent, relatif aux provisions constituées sur les filiales et sur les créances.

Nos provisions pour dépréciation de créances se maintiennent à un niveau trop élevé. Sur l'exercice 2013, des actions urgentes ont été mises en œuvre pour réduire les délais de recouvrement, traiter les litiges et surtout recouvrer les créances provisionnées.

Des mesures de redressement sont également en cours en vue d'améliorer les résultats et la situation financière sur les prochaines années.

Notre entreprise montre sa capacité à exercer ses activités dans le marché ivoirien avec un potentiel de développement important.

Notre objectif sur les prochaines années est de concentrer nos efforts sur nos métiers, conforter notre position, notamment en transit et en transport et poursuivre nos efforts de réduction de coûts.

Le Conseil d'Administration

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012

En Millions de F CFA	2011	2012	Variation	
			Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 494	12 406	1 912	18 %
Achats	- 1 137	- 1 640	- 503	44 %
Transports	- 221	- 235	- 4	6 %
Services extérieurs	- 4 416	- 4 490	- 74	2 %
Impôts et taxes	- 362	- 750	- 387	107 %
Autres charges	- 732	- 1 450	- 718	98 %
Autres produits	446	370	- 75	- 17 %
VALEUR AJOUTEE	4 071	4 211	140	3 %
Charges du personnel	- 3 480	- 4 035	- 555	16 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	591	177	- 415	- 70 %
Dotations aux amortissements	- 942	- 952	- 10	1 %
Dotations aux provisions	- 122	- 219	- 98	81 %
Reprise de provisions	60	52	- 8	- 14 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 412	- 943	- 531	- 129 %
Charges financières	- 941	- 784	156	- 17 %
Produits financiers	122	247	126	103 %
RESULTAT FINANCIER	- 819	- 537	282	34 %
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 231	- 1 480	- 249	- 20 %
Produits H.A.O	1 054	55	- 999	- 95 %
Charges H.A.O	- 662	- 89	574	- 87 %
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	392	- 34	- 426	- 109 %
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 839	- 1 514	- 575	69 %
Impôt sur résultat	- 15	- 30	- 15	100 %
RESULTAT NET	- 854	- 1 544	- 690	81 %

BILAN AU 31/12/2012

ACTIF (en Millions de F CFA)	2010	2011	2012
ACTIF IMMOBILISE (NET)			
Charges immobilisées	377,87	326,53	236,05
Immobilisations incorporelles	25,46	19,74	77,89
Immobilisations corporelles	6 403,49	5 607,84	5 520,13
Autres valeurs immobilisées	3 459,00	3 073,67	3 232,95
TOTAL	10 265,82	9 027,77	9 067,016
ACTIF CIRCULANT (NET)			
Stocks	108,84	69,00	92,25
fournisseurs, avances versées		163,00	89,08
Clients / Armateurs	7 228,46	5 429,38	6 838,49
Autres créances	1 938,07	1 237,57	889,82
TOTAL	9 275,38	6 898,95	7 909,64
TRESORERIE	400,29	517,76	240,28
TOTAL ACTIF	19 941,48	16 444,49	17 216,94
PASSIF (en Millions de F CFA)	2010	2011	2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital et Réserves	4 780,60	4 572,82	3 718,79
Résultat à affecter	-271,22	-854,03	-1 543,70
TOTAL	4 509,38	3 718,79	2 175,09
DETTES FINANCIERES			
Emprunts bancaires	3 314,33	2 255,00	1 202,01
Dettes financières diverses			
Avance Actionnaires	257,13	2,40	2,40
Provisions financières	475,27	554,00	729,11
TOTAL	4 046,73	2 811,40	1 933,52
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs	5 062,23	3 852,34	5 532,96
Clients, avances reçues	124,52	12,60	652,83
Autres dettes	2 457,48	2 239,55	2 597,05
Dettes circulantes HAO	383,28	1 068,71	742,93
Risques provisionnés			185,24
TOTAL	8 027,50	7 173,20	9 711,01
TRESORERIE	3 357,87	2 741,10	3 397,32
TOTAL PASSIF	19 941,48	16 444,49	17 216,94

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

SOFIDEC
01 BP 681 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 27963

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

MOVIS Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 1569
Abidjan 01

Le 3 février 2014

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de MOVIS Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels de la société MOVIS Côte d'Ivoire, S.A. sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note complémentaire inscrite à la page « 35 bis2 » de l'état annexé aux états financiers annuels, décrivant l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société MOVIS Côte d'Ivoire, S.A.

II. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

1. Nous n'avons pas eu communication du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité du premier semestre 2012. Nous n'avons donc pas été en mesure d'effectuer nos travaux en vue de l'établissement de l'attestation sur ces informations qui, par ailleurs n'ont pas fait l'objet d'une publication dans un journal habilité à recevoir les annonces légales comme prévu par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
2. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 Novembre 2013, soit près de sept (7) mois après l'expiration du délai prévu par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Ernst & Young


Jean-Luc Ruelle
Associé


Caroline Zamojciowna-Orio
Associée

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

SOFIDEC
01 BP 681 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 27963

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

MOVIS Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 1569
Abidjan 01

Le 3 février 2014

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Cocontractant : SENOMAR, S.A.

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur Hervé Billon

Convention de compte courant

Nature et modalités : En date du 16 janvier 2006, un avenant à la convention de compte courant d'associés a été signé entre les deux parties, portant à FCFA 600 millions le concours que l'ex SIVOM, S.A. désormais MOVIS Côte d'Ivoire, accorde à sa filiale dans le cadre de son développement.

Cette avance n'est pas rémunérée.

L'avance inscrite à l'actif du bilan au titre de cette convention s'élève à FCFA 746 millions au 31 décembre 2011.

En raison de la cessation d'activité de SENOMAR et dans l'attente de sa dissolution, cette créance est dépréciée en totalité depuis l'exercice 2010.

2. Cocontractant : Société Immobilière de l'Indénié (SII)

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur Jean Louis Billon, gérant de la SII

Nature et modalités : La Société Immobilière de l'Indénié loue à MOVIS Côte d'Ivoire un magasin sis rue des chimistes moyennant un loyer mensuel de FCFA 10 millions, soit un loyer annuel de FCFA 120 millions comptabilisé dans les charges de MOVIS Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2012.

3. Cocontractant : SUMACO, S.A.

Administrateurs ou dirigeants communs : Messieurs David Billon, Marc Moukarzel et Thierry Davaille

3.1 Convention de gestion et d'administration

Nature et modalités : Une convention de gestion et d'administration générale liant MOVIS Côte d'Ivoire à SUMACO a été signée entre les deux parties le 26 novembre 2007. Celle-ci fixe à FCFA 1 million hors taxes le montant mensuel des honoraires de gestion à facturer par votre société.

Suivant avenant du 15 juin 2010, les parties ont décidé d'un commun accord que les prestations d'assistance ainsi que les rémunérations dues seront suspendues au titre des exercices 2010 et 2011. Cette suspension a été reconduite de manière tacite en 2012.

A ce titre, aucune facture n'a été émise par MOVIS Côte d'Ivoire au cours de l'exercice 2012.

3.2 Compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre essentiellement les opérations commerciales entre MOVIS Côte d'Ivoire et sa filiale SUMACO.

Au 31 décembre 2011, ce compte présentait un solde de FCFA 182 millions en faveur de Movis Côte d'Ivoire, intégralement remboursé en 2012.

4. Cocontractant : Monsieur Thierry Davaille

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur Thierry Davaille

Nature et modalités : Convention de rémunération entre Monsieur Thierry Davaille et votre société en qualité de Directeur Général.

5. Cocontractant : Monsieur David Billon

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur David Billon

Nature et modalités : Convention de rémunération entre Monsieur David Billon et votre société en qualité de Directeur Général Adjoint.

6. Cocontractant : Société de Manutention du Tchad (SMT)

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur Thierry Davaille

Nature et modalités : Un compte courant enregistrant des avances faites à SMT est inscrit à l'actif du bilan au 31 décembre 2012 pour un montant global de FCFA 455 millions non productif d'intérêts.

En raison du démarrage tardif de la structure, ce compte est entièrement déprécié au 31 décembre 2012.

7. Cocontractant : SCI ODIKA

Administrateur ou dirigeant commun : Monsieur Hervé Billon, gérant de la SCI Odika

Nature et modalités : Un compte courant en faveur de la SCI Odika est inscrit au passif du bilan de votre société.

Au 31 décembre 2012, le solde de ce compte courant s'élève à FCFA 8 millions et n'a pas connu de variation par rapport à l'exercice 2011.

8. Cocontractant : Trident Shipping

Administrateurs ou dirigeants communs : Messieurs Thierry Davaille et Marc Moukarzel

Nature et modalités : MOVIS Côte d'Ivoire loue des bureaux à la société Trident Shipping moyennant un loyer mensuel de FCFA 938.172.

Les sommes inscrites à ce titre en produits dans les comptes de l'exercice 2012 s'élèvent à FCFA 11,3 millions.

9. Cocontractant : Geodis Wilson Côte d'Ivoire

Administrateurs ou dirigeants communs : Messieurs Thierry Davaille, David Billon et Marc Moukarzel

Nature et modalités : MOVIS Côte d'Ivoire loue des bureaux à la société Geodis Wilson Côte d'Ivoire moyennant un loyer mensuel de FCFA 523.000.

Les sommes inscrites à ce titre en produits dans les comptes de l'exercice 2012 s'élèvent à FCFA 6,3 millions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, En application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Cocontractant : MOVIS International

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé Billon, David Billon et Thierry Davaille

1. Convention d'assistance Technique

Nature et modalités : Par une convention en date du 2 janvier 2012, MOVIS International assiste MOVIS Côte d'Ivoire en matière commerciale, financière, juridique, fiscale, administrative, moyennant une rémunération annuelle fixée à FCFA 194 millions Hors Taxes.

Au 31 décembre 2012, le montant facturé et inscrit dans les charges de MOVIS Côte d'Ivoire au titre de cette convention s'élève à FCFA 194 millions.

2. Convention de compte courant

Nature et modalités : Par une convention en date du 3 janvier 2012, MOVIS International octroie à MOVIS Côte d'Ivoire une avance en compte courant d'un montant de FCFA 685 millions (équivalent à 1.045.000 Euros) pour une durée indéterminée.

Cette avance est rémunérée au taux de 4 % l'an et remboursable à vue sur simple demande de Movis International.

Les charges d'intérêts enregistrées par Movis Côte d'Ivoire dans ses comptes de l'exercice 2012 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 29,8 millions.

Ces conventions n'ont pas été préalablement autorisées par le conseil d'administration par omission.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

Ernst & Young


Jean-Luc Ruelle
Associé


Caroline Zambojciowna Orio
Associée

TEXTES DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2012.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance et entendu lecture :

- du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'évolution des activités et sur les comptes de la Société au titre de l'exercice 2012,
- du Rapport Général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle desdits comptes ;

Approuve les comptes de l'exercice ainsi écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits Rapports, faisant apparaître **une perte d'un milliard cinq cent quarante trois millions six cent quatre vingt quinze mille cent quatre vingt cinq (1 543 695 185) Francs CFA.**

Cette résolution est mise aux voix.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale donne, par la suite, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs, et décharge aux Commissaires aux comptes.

Cette résolution est mise aux voix.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2012.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit un montant d'un milliard cinq cent quarante trois millions six cent quatre vingt quinze mille cent quatre vingt cinq (1 543 695 185) Francs CFA, intégralement au compte « Report à nouveau », ainsi qu'il suit :

	Exercice 2011	Exercice 2012
Report à nouveau disponible	- 1 769 395 914	- 2 623 430 645
Imputation Résultat de l'exercice 2012	- 854 034 731	- 1 543 695 185
Report à nouveau, après affectation	- 2 623 430 645	- 4 167 125 830

A l'issue de cette affectation, le compte « Report à nouveau », qui présentait un solde débiteur de deux milliards six cent vingt trois millions quatre cent trente mille six cent quarante cinq (- 2 623 430 645) Francs CFA, présente un **solde débiteur** de **quatre milliards cent soixante sept millions cent vingt cinq mille huit cent trente (- 4 167 125 830) Francs CFA.**

Cette résolution est mise aux voix.

QUATRIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2012.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions Réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve les conclusions dudit Rapport et les Conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est mise aux voix.

CINQUIEME RESOLUTION

REGULARISATION ET RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR DAVID BILLON.

Le Président informe l'assemblée des Actionnaires que, suite à la nomination de Monsieur David BILLON en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre BILLON démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2008, cette nomination n'a, à ce jour, pas été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires et qu'il y a lieu de corriger cette omission.

Par conséquent, l'Assemblée Générale accepte de ratifier, **avec effet rétroactif à la date du 31 octobre 2008**, la nomination de Monsieur David BILLON en qualité d'Administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, lequel arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est mise aux voix.

SIXIEME RESOLUTION

REGULARISATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR MARC MOUKARZEL.

Le Président rappelle à l'assemblée que, suite au rapprochement entre les sociétés MOVIS C.I. et TRIDENT SHIPPING, il avait été convenu que Monsieur Marc MOUKARZEL bénéficie du droit de siéger au Conseil d'Administration de la société MOVIS C.I.

Par omission, la nomination de Monsieur Marc MOUKARZEL en qualité d'Administrateur n'a pas

été insérée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juin 2010 qui a :

- approuvé l'apport en nature de la totalité des 30 000 actions appartenant à Monsieur Marc MOUKARZEL, représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société TRIDENT SHIPPING ;
- décidé de l'augmentation du capital social de MOVIS C.I., par voie de création de 167 125 actions nouvelles intégralement attribuées à Monsieur Marc MOUKARZEL, en rémunération de l'apport en nature précité.

En conséquence, l'Assemblée Générale accepte cette régularisation et décide de nommer, **avec effet rétroactif à la date du 11 juin 2010**, Monsieur Marc MOUKARZEL en qualité d'Administrateur de la société MOVIS C.I., pour une durée de six (6) ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est mise aux voix.

SEPTIEME RESOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE BILLON.

Le Président informe l'assemblée que, suite à la nomination de Monsieur Pierre BILLON en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Louis BILLON démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013, il y a lieu de faire ratifier cette nomination par l'assemblée des Actionnaires.

En conséquence, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierre BILLON en qualité d'Administrateur de la société MOVIS C.I. et ce, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, lequel arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est mise aux voix.

HUITIEME RESOLUTION

NOMINATION DE DEUX (2) NOUVEAUX ADMINISTRATEURS.

Le Président fait constater à l'assemblée des Actionnaires que, suite aux départs successifs d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est réduit à trois (3) membres, seuil du minimum légal et statutaire.

A cet effet, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'augmenter ce nombre à cinq (5) administrateurs et de compléter ainsi l'effectif du Conseil d'Administration de la Société, par la nomination en qualité d'Administrateurs de la société MOVIS C.I. de :

- × La société MOVIS INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Bernard LORHO ;
- × Madame Lucie BARRY TANNOUS.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs est de six (6) années, et débutera à l'issue de la présente assemblée pour prendre fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est mise aux voix.

Monsieur Bernard LORHO, représentant la société MOVIS INTERNATIONAL, absent, a fait savoir par avance qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction empêchant ladite société d'exercer son mandat d'Administrateur et fait savoir également qu'il sera le Représentant Permanent de celle-ci au Conseil d'Administration de la société MOVIS C.I.

Madame Lucie BARRY TANNOUS, présente, remercie l'assemblée des Actionnaires pour sa nomination et déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer son mandat d'Administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

POUVOIR POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il sera dressé procès-verbal, signé après lecture par les membres du Bureau.

** ** **
**



GEODIS SIVOM LOGISTICS

01 B.P. 1569 Abidjan 01 – Tél. : (225) 21.21.86.00 – Fax : (225) 21.21.86.66

01 B.P. 217 San Pédro 01 – Tél. : (225) 34.71.20.60 – Fax : (225) 34.71.27.27

E-mail :
info@movis-ci.com